

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° I-12</b>  <b>25SGADL0094</b>

**SEANCE DU  
26 JUIN 2025**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>48</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>20 juin 2025</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>30 juin 2025</b>

<b>OBJET :</b> <b>Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 63</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 63</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 15</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 8</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à dix-huit heures**  
**trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est  
réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300  
MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David**  
**MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-  
Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR  
- Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe  
PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy  
SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN -  
M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis  
CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M.  
Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON -  
M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean  
GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M.  
Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU  
- M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette  
MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M.  
Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe  
PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M.  
Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda  
SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M.  
Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Eric COMMEAU  
Mme Marie-Thérèse FRIZOT  
Mme Marie-Claude JARROT  
M. Frédéric MARASCIA  
M. Jean PISSELOUP  
Mme Fabrice VESVRES  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)  
M. DUMONT (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)  
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Yohann CASSIER)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)  
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)  
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)  
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Thierry BUISSON



Vu les articles L.313-1 et L.332-23 1° du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire du 15 décembre 2021 ;

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs,

Le rapporteur expose :

« Le service affaires juridiques, assurances et assemblées au sein de la direction des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP) de la CUCM, est actuellement composé de cinq agents permanents.

À la suite des mouvements de personnel et de départ, le service est actuellement en sous-effectif. L'équipe fait face à des difficultés pour assurer la gestion quotidienne des dossiers. En outre, la préparation administrative et juridique des élections communautaires va générer une surcharge de travail sur l'année 2025 et 2026. Il convient de renforcer temporairement l'équipe du service affaires juridiques, assurances et assemblées en créant un poste supplémentaire de juriste par le recours à un contrat sur la base d'un accroissement temporaire d'activité.

Les missions de l'agent recruté sur ce poste seront les suivantes :

- Apporter son expertise juridique aux services de la Communauté Urbaine
- Participer à l'élaboration des actes juridiques de la collectivité
- Participer à la préparation juridique et administrative des élections communautaires
- Suivre les sinistres assurance

Aussi, compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé :

- De créer au sein du service affaires juridiques, assurances et assemblées de la direction des affaires juridiques et commande publique, un emploi non permanent à temps complet de juriste, emploi relevant de la catégorie A de la filière administrative sur le grade d'attaché territorial, pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De créer au sein du service affaires juridiques, assurances et assemblées de la direction des affaires juridiques et commande publique, un emploi non permanent à temps complet de juriste, emploi relevant de la catégorie A de la filière administrative sur le grade d'attaché territorial, pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité,
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois ;
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;

- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 27 juin 2025  
et publié, affiché ou notifié le 27 juin 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,  
Thierry BUISSON

